

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **11 décembre 2023** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

404-12-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 11 décembre 2023 soit ouverte à 20 h.

405-12-2023 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 20h, le 11 décembre 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. *ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 588 – TAXATION 2024*
5. *FIN DE CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER – LES ENTREPRISES YANNICK LESSARD*
6. *CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER – GESTION CE*
7. *SOUMISSIONS POUR LA SÉCURITÉ À LA PLAGE – SAISON ESTIVALE 2024*
8. *ACHAT DU LOT 3 044 263 SITUÉ A LA PLAGE*
9. *FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS SPORTIFS ET CULTURELS, À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ACTIVITÉS DU FESTIVAL D'ÉTÉ*
10. *ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT*
11. *DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI D'ÉT. CANADA – CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024*
12. *MANDAT À EXP – ÉTUDE DE CAPACITÉ DES INFRASTRUCTURES (PROJET D'HÉBERGEMENT)*
13. *PÉRIODE DE QUESTIONS*
14. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Donné à la Ville de Saint-Gabriel, ce 7 décembre 2023, par monsieur Michel St-Laurent, directeur générale et greffier.

406-12-2023 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 11 décembre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

407-12-2023 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 588 – TAXATION 2024

ATTENDU QUE le conseil doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément à l'adoption de ce budget;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement CV. 588 concernant la taxation 2024 ont été donnés lors de la séance du 4 décembre 2023, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement portant le numéro CV. 588 concernant la taxation 2024 soit adopté tel que déposé.

408-12-2023 5. FIN DE CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER – LES ENTREPRISES YANNICK LESSARD

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville mette fin au contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal, accordé aux Entreprises Yannick Lessard (rés. 148-04-2022);

QUE cette fin de contrat soit effective à compter du 22 décembre 2023.

409-12-2023 6. CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER – GESTION CE

ATTENDU la fin de contrat d'entretien ménager aux Entreprises Yannick Lessard.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil accordent le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal à l'entreprise Gestion CE pour une somme de **1 370.50 \$** (incluant les taxes) par mois;

QUE celui-ci soit effectif à compter du 8 ou 15 janvier 2024;

QUE la direction, soit Michel St-Laurent ou Mireille Bibeau, soit autorisée à signer ledit contrat.

410-12-2023 7. SOUMISSIONS POUR LA SÉCURITÉ A LA PLAGES – SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux (2) compagnie pour la sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le 1^{er} novembre 2023;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Soumissionnaires invités	Alpha Sécurité	Groupe Sûreté inc.
Taux horaire par agent de jour (taxes incluses)	Non-reçu	57.52 \$
Taux horaire par agent à l'accueil (taxes incluses)	Non-reçu	56.58 \$
Taux horaire par agent de nuit (taxes incluses)	Non-reçu	59.37 \$

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE compte tenu l'analyse des soumissions, les membres du conseil acceptent l'offre de la compagnie Groupe Sûreté inc. avec le taux horaire par agent de jour à **57.52 \$** (taxes incluses) et le taux horaire par agent à l'accueil à **56.68 \$** (taxes incluses), sans prendre d'agent de nuit.

411-12-2023 8. ACHAT DU LOT 3 044 263 SITUÉ A LA PLAGES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ont procédé à l'achat du lot 3 044 263 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Berthier le 20 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est celui de la plage municipale section de gauche;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est propriétaire en parts égales, soit cinquante pour cent (50%) indivis chacun, du lot 3 044 263;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel offre **174 734.41 \$** (taxes en sus) à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour l'achat du lot 3 044 263, incluant le rachat des immobilisations selon la valeur nette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte l'offre d'achat telle que proposée par la ville.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'acheter le lot 3 044 263, terrain situé à la plage municipale, à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour une somme de **174 734.41 \$** (taxes en sus) incluant le rachat des immobilisations selon la valeur nette;

QUE la ville mandate le notaire Claude Coutu de chez Coutu & Comtois notaires pour notarié l'offre d'achat;

QUE la condition spéciale à l'acte notarié de vente devra être mentionnée ainsi; que la Ville de Saint-Gabriel s'engage et s'oblige expressément à ce que l'immeuble (3 044 263) soit utilisé en tout temps pour des fins communautaires.

412-12-2023

9. FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS SPORTIFS ET CULTURELS, À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ACTIVITÉS DU FESTIVAL D'ÉTÉ

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ont signé une entente intermunicipale relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du festival d'été le 17 mars 2022 (rés. 051-02-2022);

ATTENDU QUE la ville désire mettre fin à ladite entente pour ce qui est des loisirs sportifs et culturel et aux activités du festival d'été;

ATTENDU QUE la ville désire conserver la portion concernant la bibliothèque de cette entente.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent de mettre fin à l'entente intermunicipale, entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du festival d'été;

QUE cette fin d'entente soit effective 3 mois après le présent avis, tel que mentionné dans l'entente, donc à compter du 11 mars 2024;

QU'une nouvelle entente soit signée, d'ici le 11 mars 2024, pour conserver la portion concernant la bibliothèque;

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaéтан Gravel, et la direction, à signer pour et au nom de la ville, la nouvelle entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon relative à la bibliothèque.

413-12-2023 10. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a signé, le 31 janvier 2023, une entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturel (rés. 172-05-2022);

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Barthélemy et Saint-Cuthbert veulent s'y joindre;

ATTENDU QU'une nouvelle entente a été créée afin d'y inclure les nouvelles municipalités.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaéтан Gravel, et la direction, à signer pour et au nom de la Ville, la nouvelle entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturel.

414-12-2023 11. DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024

ATTENDU QUE la ville a autorisé madame Julie Paquin à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada en rapport avec les besoins en personnel pour la saison estivale 2024 du camp de jour (rés. 389-12-2023);

ATTENDU QUE la ville met fin à l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du festival d'été;

ATTENDU QUE madame Julie Paquin est la directrice des loisirs sportifs et culturels de la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière, à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada en rapport avec les besoins en personnel pour la saison estivale 2024 du camp de jour.

415-12-2023 12. MANDAT À EXP – ÉTUDE DE CAPACITÉ DES INFRASTRUCTURES (PROJET D'HÉBERGEMENT)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel doit déterminer la possibilité d'effectuer les travaux d'infrastructure en phases dans le cadre du projet d'hébergement.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil mandatent la firme EXP pour effectuer une étude de capacité des infrastructures ainsi qu'une estimation des coûts reliés pour les phases 1 et 2 du projet d'hébergement.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

416-12-2023 14. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 11 décembre 2023 soit levée à 20h35.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 12^e jour de décembre 2023.

Gaétan Gravel
Maire